

Décision du 07/01/2022 - Modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202,

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique,

Considérant les demandes de suppression de spécialités pharmaceutiques de la liste des médicaments de médication officinale,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
CETIRIZINE EG LABO CONSEIL 10 mg, comprimé à sucer	Cétirizine	7 comprimés	34009 370 810 7 8	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
DEXPANTHENOL EG LABO CONSEIL 5 %, pommade	Dexpanthénol	30 g 100 g	34009 300 367 9 2 34009 300 368 0 8	TROUBLES CUTANES (Irritation)
HEXICID, solution pour application locale	Chlorhexidine/Benzalkonium/Alcool Benzylrique	50 ml	34009 301 853 5 3	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)

NICOTINELL FRUIT 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	24 gommes	34009 363 166 9 0	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE FRAICHEUR 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	24 gommes	34009 363 148 0 1	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE FRAICHEUR 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	24 gommes	34009 363 156 3 1	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN MENTHE GLACIALE 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au sorbitol et au xylitol	Nicotine	30 gommes	34009 300 966 2 8	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN MENTHE GLACIALE 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au sorbitol et au xylitol	Nicotine	30 gommes	34009 300 967 8 9	ADDICTION (Tabac)
NIQUITINMINIS MENTHE FRAÎCHE 1,5 mg SANS SUCRE, comprimé à sucrer édulcoré à l'acésulfame potassique	Nicotine	20 comprimés 60 comprimés	34009 386 721 9 0 34009 386 723 1 2	ADDICTION (Tabac)

Article 2

A l'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, les médicaments suivants sont supprimés :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
BAUME SAINT BERNARD, crème	salicylate d'isoamyle/ camphre /; lévomenthol/ capsicum)	42 g	34009 341 550 0 0	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
HUMEX MAL DE GORGE LIDOCAINE/ALCOOL DICHLOROBENZYLIQUE/ AMYLMETACRESOL 2 mg/1,2 mg/0,6 mg MENTHE, pastille	Chlorhydrate de lidocaïne/ Alcool 2,4-dichlorobenzyle/ Amylmétacrésol	24 pastilles	34009 300 396 2 5	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)

Article 3

L'annexe II de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
ANXEMIL 200mg comprimé enrobé	42 comprimés	34009 279 565 3 9
	98 comprimés	34009 279 567 6 8
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, comprimé pelliculé	120 comprimés	34009 302 130 8 7
SEDINAX, comprimé pelliculé	28 comprimés	34009 301 961 7 5
	56 comprimés	34009 301 961 8 2

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 07 janvier 2022

C. RATIGNIER- CARBONNEIL
Directrice générale de l'ANSM